



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/951  
18 novembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 17 NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET  
AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT  
DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le  
texte d'une lettre, datée du 16 novembre 1996, que le Ministre des affaires  
étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, vous a adressée  
au sujet de la persistance des forces armées turques à violer le territoire  
iraquien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 17 novembre 1996, adressée au Secrétaire général  
et au Président du Conseil de sécurité par le Ministre iraquien  
des affaires étrangères

En référence à la lettre, datée du 7 novembre 1996, que je vous ai adressée au sujet de la persistance des forces armées turques à violer le territoire iraquien, je tiens à vous informer que l'armée turque poursuit ses opérations sous divers prétextes, comme en témoignent les incidents décrits ci-après :

1. Le 3 novembre 1996, les forces armées turques ont fait une nouvelle incursion dans le territoire iraquien. Une unité du niveau de la brigade renforcée, appuyée par des avions de chasse et des hélicoptères, a avancé de 2 kilomètres, et sur un front de 8 kilomètres, dans la zone de Khawakork, située dans le nord-est du gouvernorat de Dohouk.

2. En juin 1996, une équipe composée de six enquêteurs turcs s'est rendue dans le district et les sous-districts de Zakho, dans le gouvernorat de Dohouk, afin de recueillir des données d'ordre personnel, social, démographique et politique au moyen d'un questionnaire spécial. L'équipe a également visité des zones iraqiennes qui avaient été bombardées par les forces turques.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement iraquien tient à condamner énergiquement les agissements de l'équipe susmentionnée, qui s'est infiltrée dans le territoire iraquien afin de recueillir illégalement des renseignements ayant trait à la sécurité du pays, contrevenant ainsi au principe de bon voisinage, à la Charte des Nations Unies, aux règles du droit international, et au Traité de 1926 sur les frontières iraquo-turques.

Tout en réaffirmant son droit légitime, reconnu sur le plan international, de demander réparation pour le préjudice subi par suite des actes susmentionnés, la République d'Iraq invite à nouveau la Turquie, par votre intermédiaire, à revoir sa politique à l'égard de la situation dans le nord de l'Iraq et à instaurer des relations de coopération bilatérales fondées sur le principe de bon voisinage et le respect de la souveraineté nationale. L'Iraq estime que tout devrait être mis en oeuvre afin d'écarter les menaces qui pèsent sur la région et d'y renforcer la sécurité et la stabilité, et ce, dans l'intérêt des deux pays et de leurs peuples, qui aspirent au progrès et à la prospérité.

Le Gouvernement iraquien demande en outre que l'on procède d'urgence à une enquête approfondie sur les incidents susmentionnés. Il tient également à réaffirmer que les pratiques auxquelles se livrent les forces turques, qu'il s'agisse du bombardement répété de villes et de villages iraqiens ou des incursions faites sur le territoire iraquien, constituent une atteinte flagrante à la souveraineté de l'Iraq et à l'inviolabilité de son territoire, ainsi qu'une violation du principe de bon voisinage, des dispositions de la Charte des Nations Unies, des règles du droit international, et du Traité de 1926 sur les frontières iraquo-turques. Par ailleurs, les opérations militaires illégales menées par la Turquie sur le territoire iraquien nuisent à la stabilité de la région, qui est déjà fragilisée par la situation anormale que les États-Unis et

leurs alliés ont créée dans le nord de l'Iraq, et portent préjudice à la population iraquienne.

Le Gouvernement iraquien a, à plusieurs reprises, appelé l'attention de la Turquie sur la situation anormale qui existe dans le nord de l'Iraq, ainsi que sur ses conséquences, en faisant observer que la présence de l'opération "Poised Hammer" sur le territoire turque, sous divers prétextes, servait en fait à lancer des attaques contre l'Iraq et à s'ingérer dans ses affaires intérieures.

L'Iraq demande à l'Organisation des Nations Unies d'assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, en s'efforçant de mettre fin aux menaces et aux attaques auxquelles il est continuellement exposé.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Saïd AL-SAHAF

-----